



Fédération régionale d'associations de protection de l'environnement  
Association loi 1901 déclarée en préfecture le 15 septembre 2008  
Agréée au titre du code de l'environnement

76 ter rue Lionnaise - 49100 ANGERS  
www.fne-pays-de-la-loire.fr

Tél : 02 53 61 10 34

Monsieur le Président de la Commission  
d'Accès aux Documents Administratifs  
35, rue Saint-Dominique  
75 700 PARIS 07 SP

Angers, le 14 février 2014

Courrier : n°14-029

Objet : Refus de communication de documents administratifs – Préfecture de Loire-Atlantique – Avis relatifs au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de saisir votre Commission d'une demande d'avis sur le refus tacite opposé par M. le Préfet de Loire-Atlantique à ma demande de communication des documents suivants :

- Avis rendu par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques par courrier du 3 avril 2012 quand aux demandes d'autorisation au titre de la loi sur l'eau relatives au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes ;
- Avis rendu par la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique par courrier du 30 mars 2012, quant aux mêmes demandes.

Je n'ai en effet reçu à ce jour aucune réponse à mon courrier de demande de transmission de documents adressé à M. le Préfet de Loire-Atlantique le 6 janvier 2014 et reçu par celui-ci le 7 janvier 2014, il y a plus d'un mois.

Vous trouverez, jointe à la présente lettre, la copie de ma demande de communication du 6 janvier 2014 et de l'accusé de réception de cette demande.

Dans l'attente de l'avis de votre Commission, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Yves LEPAGE  
Président de FNE Pays de la Loire

Pièces jointes :

- Courrier de demande du 6 janvier 2014
- Accusé de réception de ce courrier